

**SECURITY COUNCIL
OFFICIAL RECORDS**



FIFTH YEAR

496th MEETING: 5 SEPTEMBER 1950

No. 38

CINQUIEME ANNEE

496ème SEANCE: 5 SEPTEMBRE 1950

**CONSEIL DE SECURITE
PROCES-VERBAUX OFFICIELS**

LAKE SUCCESS, NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
1. Provisional agenda.....	1
2. Adoption of the agenda.....	1
3. Complaint of aggression upon the Republic of Korea (<i>continued</i>).....	2

TABLE DES MATIERES

1. Ordre du jour provisoire.....	1
2. Adoption de l'ordre du jour.....	1
3. Plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée (<i>suite</i>).....	2

FOUR HUNDRED AND NINETY-SIXTH MEETING

Held at Lake Success, New York, on Tuesday, 5 September 1950, at 3 p.m.

QUATRE CENT QUATRE-VINGT-SEIZIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le mardi 5 septembre 1950, à 15 heures.

President: Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland).

Present: The representatives of the following countries: China, Cuba, Ecuador, Egypt, France, India, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

1. Provisional agenda (S/Agenda 496)

1. Adoption of the agenda.
2. Complaint of aggression upon the Republic of Korea.
3. Complaint of armed invasion of Taiwan (Formosa):
 - (a) Cablegram dated 24 August 1950 from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China addressed to the President of the Security Council (S/1715);
 - (b) Letter dated 25 August 1950 from the representative of the United States of America, addressed to the Secretary-General, concerning Formosa (S/1716).
4. Complaint of bombing by air forces of the territory of China:
 - (a) Cablegram dated 28 August 1950 from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China addressed to the Secretary-General (S/1722);
 - (b) Letter dated 29 August 1950 from the representative of the United States of America, addressed to the Secretary-General, concerning the cablegram dated 28 August 1950 from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China (S/1727).

2. Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Président: Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Présents: Les représentants des pays suivants: Chine, Cuba, Equateur, Egypte, France, Inde, Norvège, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 496)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée.
3. Plainte pour invasion armée de l'île de Taïwan (Formose):
 - a) Télégramme en date du 24 août 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine (S/1715);
 - b) Lettre, en date du 25 août 1950, relative à Formose, adressée au Secrétaire général par le représentant des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/1716).
4. Plainte pour bombardement aérien du territoire de la Chine:
 - a) Télégramme, en date du 28 août 1950, adressé au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine (S/1722);
 - b) Lettre, en date du 29 août 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant des Etats-Unis d'Amérique au sujet du télégramme du Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine en date du 28 août 1950 (S/1727).

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

3. Complaint of aggression upon the Republic of Korea (continued)

At the invitation of the President, Mr. John M. Chang, representative of the Republic of Korea, took his place at the Council table.

MR. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I would request the President of the Security Council to ask the Assistant Secretary-General to read out document S/1766, which has been circulated to the members of the Council.

THE PRESIDENT: I was about to refer to this document, which is being circulated by the President at the request of the USSR delegation. If the Soviet Union representative wishes it to be read by the Assistant Secretary-General, it will be done.

THE ASSISTANT SECRETARY-GENERAL IN CHARGE OF SECURITY COUNCIL AFFAIRS: Document S/1766 comprises a letter dated 6 September 1950 from the representative of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the President of the Security Council and to the Secretary-General, and an attached note from the Government of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the Government of the United States of America. The text of the letter is as follows:

"With reference to the official notification of the 4 September incident delivered to Mr. Trygve Lie and Sir Gladwyn Jebb, President of the Security Council, by Mr. Gross, alternate representative of the United States of America to the United Nations, the Government of the Soviet Union considers it necessary to inform you of the contents of the note on the matter addressed to the Government of the United States of America by the Government of the Union of Soviet Socialist Republics.

"The text of the above-mentioned note is attached hereto.

"(Signed) J. MALIK"

The text of the note is as follows:

"The Government of the Union of Soviet Socialist Republics considers it necessary to inform the Government of the United States of America of the following facts, which are fully authenticated.

"At 12.44 hours on 4 September, local time, a double-engined bomber of the Air Force of the Union of Soviet Socialist Republics, with neither bombing nor torpedo equipment, was carrying out a training flight from Port Arthur in the region of the island of Hai-yang Tao, which is within the limits of the naval base of Port Arthur, 140 kilometres from the Korean coast, when without any justification or excuse it was attacked and destroyed by 11 fighters of the United States Air Force. As a result of the attack, the Soviet aircraft was shot down and fell in flames into the sea, 8 kilometres south of the island of Hai-yang Tao. This attack by United States fighters on the aircraft of the Soviet Air Force was witnessed by two other Soviet aircraft carrying out a training flight with the destroyed

3. Plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée (suite)

Sur l'invitation du Président, M. John M. Chang, représentant de la République de Corée, prend place à la table du Conseil.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je voudrais demander au Président du Conseil de sécurité de prier le Secrétaire général adjoint de donner lecture du document S/1766 qui a été distribué aux membres du Conseil.

LE PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): J'allais mentionner ce document que le Président fait distribuer en ce moment même sur la demande de la délégation de l'URSS. Si le représentant de l'Union soviétique désire que le Secrétaire général adjoint en donne lecture, cela sera fait.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT CHARGÉ DES AFFAIRES DU CONSEIL DE SÉCURITÉ (*traduit de l'anglais*): Le document S/1766 comprend une lettre, en date du 6 septembre 1950, adressée par le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques au Président du Conseil de sécurité et au Secrétaire général, accompagnée du texte d'une note adressée par le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. La teneur de la lettre est la suivante:

"J'ai l'honneur de me référer à la note officielle par laquelle M. Gross, représentant suppléant des Etats-Unis d'Amérique auprès des Nations Unies, a informé M. Trygve Lie et Sir Gladwyn Jebb, Président du Conseil de sécurité, de l'incident du 4 septembre. Le Gouvernement soviétique estime qu'il est nécessaire de porter à votre connaissance la teneur de la note qu'il a adressée à ce sujet au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

"Veuillez trouver ci-joint le texte de cette note.

"(Signé) J. MALIK"

Le texte de la note est le suivant:

"Le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques estime qu'il est nécessaire de porter à la connaissance du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique les faits suivants, dont l'authenticité a été pleinement établie.

"Le 4 septembre, à 12 h. 44, heure locale, un bombardier bimoteur de l'armée de l'air soviétique, qui ne transportait ni bombes ni torpilles, effectuait à partir de Port-Arthur un vol d'entraînement dans la zone de l'île de Hai-yang Tao, située dans les limites de la base navale de Port-Arthur, à 140 kilomètres de la côte coréenne, lorsque, sans justification ni raison aucune, il fut attaqué et mitraillé par 11 avions de chasse de l'armée de l'air des Etats-Unis. A la suite de cette attaque, l'appareil, soviétique a été abattu et est tombé en flammes dans la mer, à 8 kilomètres au sud de l'île de Hai-yang Tao. Deux autres appareils soviétiques qui participaient au même vol d'entraînement et un poste d'observation et de liaison soviétique sur l'île de Hai-yang Tao ont été témoins de cette attaque de chasseurs

aircraft, and also by a Soviet observation and liaison post on the island of Hai-yang Tao.

"In order to cover up this totally unjustified attack on Soviet aircraft, the representative of the United States of America to the United Nations put out a mendacious version to the effect that the Soviet aircraft flew above the vessel that discovered it and proceeded with obviously hostile intent towards the centre of a United Nations unit and opened fire on the United States fighters.

"Actually, the Soviet aircraft not only did not fly over the United States vessel, but did not even approach it, being at a distance of more than 10 kilometres away from it; and, as has already been said above, was carrying out a training flight. It did not open fire of any kind on the United States fighters, and was shot down as the result of a gratuitous attack on it by 11 United States fighters.

"The USSR Government categorically rejects the United States version and vigorously protests to the Government of the United States of America against the crime committed by United States military aircraft.

"The USSR Government places on the Government of the United States of America full responsibility for the criminal acts of the United States military authorities, who have disgraced themselves by this flagrant violation of the generally recognized standards of international law, and insists on a strict investigation and punishment of those responsible for the above-mentioned attack, and also on reparation for the loss of the crew of three airmen and the destruction of the Soviet aircraft.

"The USSR Government also considers it necessary to draw the attention of the Government of the United States of America to the serious consequences which may result from such acts on the part of the United States military authorities."

The PRESIDENT: I suggested yesterday [495th meeting], when the Council had in front of it a letter on the same subject from Mr. Gross, on behalf of the United States delegation (S/1758), that it would be in order for the Council to give consideration to that communication during the debate on the item "Complaint of aggression upon the Republic of Korea", and I feel that members will agree that it will now be equally in order, if the Council so desires, for the Council to give similar consideration to the document which has just been read, that is, document S/1766, during the discussion on item 2 of the provisional agenda.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): The USSR Government has brought to the notice of the Security Council, and to the notice of the President of the Security Council, the text of a note sent to the Government of the United States, not for discussion in the Security Council — there is nothing to that effect in the letter — but only because a letter on this matter from the United States delegation was circulated earlier. This question is an inter-governmental one and not a matter for discussion by the Security Council.

américains contre un appareil de l'armée de l'air soviétique.

"Pour couvrir cette attaque entièrement injustifiée contre des avions soviétiques, le représentant des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies a donné de l'incident une version mensongère. Il a allégué que l'appareil soviétique avait survolé l'unité navale d'escorte, qu'il avait poursuivi son vol d'une manière hostile vers le centre de la formation navale des Nations Unies et ouvert le feu sur les chasseurs américains.

"En fait, l'avion soviétique, loin d'avoir survolé le navire américain, ne s'en est même pas approché; il est resté à une distance de plus de 10 kilomètres; il effectuait d'ailleurs, comme nous l'avons déjà indiqué, un vol d'entraînement. L'appareil soviétique n'a en aucune façon ouvert le feu sur les chasseurs américains et il a été abattu à la suite d'une attaque entièrement injustifiée de 11 de ces chasseurs.

"Le Gouvernement de l'Union soviétique rejette catégoriquement la version américaine de l'incident et adresse au Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique une protestation énergique contre ce crime commis par des avions militaires américains.

"Le Gouvernement de l'URSS tient le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique entièrement responsable des actes criminels des autorités militaires américaines qui se sont déshonorées par cette violation flagrante des principes généralement admis du droit international; il réclame une enquête rigoureuse, le châtiement des responsables de l'attaque et une indemnité pour la perte des trois hommes de l'équipage et la destruction de l'appareil soviétique.

"Le Gouvernement de l'Union soviétique tient également à attirer l'attention du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur les graves conséquences que pourraient avoir de tels actes des autorités militaires américaines."

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): J'ai indiqué hier [495ème séance], quand le Conseil a été saisi d'une lettre de M. Gross, traitant de la même question, au nom de la délégation des Etats-Unis (S/1758), que le Conseil pourrait examiner cette communication au cours de la discussion du point de l'ordre du jour intitulé "Plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée". Je pense que les membres accepteront d'employer la même procédure, si tel est le désir du Conseil, et d'examiner de la même façon le document dont il vient d'être donné lecture, c'est-à-dire le document S/1766, au cours de la discussion du point 2 de l'ordre du jour provisoire.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe): Le Gouvernement de l'URSS a porté à la connaissance du Secrétaire général et du Président du Conseil de sécurité le texte de la note qu'il a adressée au Gouvernement des Etats-Unis, non pas pour que cette note fasse l'objet d'une discussion au Conseil de sécurité — il n'en est pas question dans la lettre — mais seulement parce qu'une lettre de la délégation des Etats-Unis portant sur le même sujet a déjà été distribuée. Il s'agit là d'une affaire intergouvernementale qui ne doit pas faire l'objet d'un examen au Conseil de sécurité.

Mr. AUSTIN (United States of America) : It is up to the Security Council to say what it will do with a communication addressed to it in this manner. The USSR representative cannot, on the one hand, claim that the communication is not addressed to the Security Council and, on the other hand, address it to the Security Council. It is before us, and of course we know that this particular claim has been made with respect to all United Nations acts regarding Korea, not beginning 25 June 1950 but beginning as long ago as 1947.

In due time the United States will ask the President to recognize its representative for the purpose of discussing this subject in the Security Council, where he deems it to be.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*) : There is nothing new in the fact that the United States Government has been trying, since 1947, to cloak all its actions in South Korea behind the label of the United Nations. At the present time it is also attempting to cover its aggression against the Korean people, its barbarous bombing of peaceful towns and populated places in Korea, and the strafing and deliberate murder of peaceful inhabitants of that country with the name and even with the flag of the United Nations. Consequently the United States representative's statement on this question does not surprise anyone.

Further, "the USSR Government places on the Government of the United States of America full responsibility for the criminal acts of the United States military authorities, who have disgraced themselves by this flagrant violation of the generally recognized standards of international law, and insists on a strict investigation and punishment of those responsible for the above-mentioned attack, and also on reparation for the loss of the crew of three airmen and the destruction of the Soviet aircraft". These are acts by the United States military authorities and the United States Government must bear the responsibility for them. The United Nations has nothing to do with this matter.

The PRESIDENT: The point of view of the Soviet Union delegation on the rights and wrongs of this incident and, indeed, on the rights and wrongs of the whole question of the "Complaint of aggression upon the Republic of Korea" is well known to us and scarcely needs, if I may say so, much elaboration. But that, I suggest, is not the point we are discussing here.

Yesterday, we received a letter from the United States delegation on this incident. With the consent of the Security Council, after having read it out, I said that it would be in order for this paper to be given consideration by the members of the Security Council, if they so desired, during the discussion of the item called "Complaint of aggression upon the Republic of Korea".

Today, I received a communication from Mr. Malik on the same subject. He apparently maintains that whereas it was in order for us to give consideration to the United States letter, it is not in order for us to give

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*) : C'est au Conseil de sécurité qu'il appartient de décider de la suite qu'il donnera à une communication qui lui a été ainsi adressée. Le représentant de l'URSS ne peut, d'une part, prétendre que la communication n'est pas adressée au Conseil de sécurité et, d'autre part, l'adresser au Conseil de sécurité. Nous en sommes saisis et nous savons que le même genre de réclamation a été formulé à l'égard de toutes les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies au sujet de la Corée et ce, non depuis le 25 juin 1950, mais bien depuis 1947.

Les Etats-Unis demanderont en temps voulu au Président de donner la parole à leur représentant pour discuter cette question au Conseil de sécurité, qu'il considère en être saisi.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : Le fait que le Gouvernement des Etats-Unis s'est efforcé dès 1947 de dissimuler toutes ses activités en Corée du Sud sous l'étiquette de l'Organisation des Nations Unies n'a rien de nouveau. Aujourd'hui, ce gouvernement s'efforce également de dissimuler sous l'étiquette de l'Organisation des Nations Unies, et même sous le drapeau des Nations Unies, son agression contre le peuple coréen, les bombardements barbares qu'il effectue sur les villes et les villages pacifiques de Corée, ses attaques à la mitrailleuse et les massacres délibérés de la population civile de Corée auxquels il se livre. C'est pourquoi la déclaration du représentant des Etats-Unis ne saurait étonner aucun de nous.

D'ailleurs, "le Gouvernement soviétique tient le Gouvernement des Etats-Unis entièrement responsable des actes criminels des autorités militaires américaines qui se sont déshonorées par cette violation flagrante des principes généralement admis du droit international; il réclame une enquête approfondie, le châtimement des responsables de l'attaque et une indemnité pour la perte des trois aviateurs et la destruction de l'appareil soviétique". Tels sont les actes auxquels se livrent les autorités militaires américaines et le Gouvernement des Etats-Unis doit en porter toute la responsabilité. Cette affaire n'intéresse nullement l'Organisation des Nations Unies.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*) : Nous connaissons bien les vues de la délégation de l'Union soviétique sur la question de savoir qui a raison et qui a tort dans cet incident, et même dans l'ensemble de la question de la "plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée"; ces vues n'exigent pas, je crois, d'être plus longuement expliquées. Mais cela n'est pas la question que nous discutons en ce moment.

Nous avons reçu hier une lettre de la délégation des Etats-Unis relative à cet incident. Avec l'assentiment du Conseil de sécurité et après en avoir donné lecture, j'ai déclaré que les membres du Conseil de sécurité pourraient, s'ils le désirent, examiner ce document au cours de la discussion du point de l'ordre du jour intitulé "Plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée".

J'ai reçu aujourd'hui une communication de M. Malik portant sur le même sujet. Il soutient, semble-t-il, que le Conseil, bien qu'il puisse examiner la lettre des Etats-Unis, ne peut examiner celle de l'URSS. Cela,

consideration to the USSR letter. In my view that is quite illogical, and I do now rule that the same consideration shall be given, if necessary, during our present debate to the Soviet Union communication as was given to the United States communication.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): There is a slight inaccuracy in the President's statement.

In the first place, I did not state on my delegation's behalf that the USSR delegation was in favour of discussing the United States delegation's letter or that it considered that it was a matter for discussion in the Security Council; my delegation made no such statement.

Secondly, item 2 of the Security Council's agenda has no bearing whatsoever on the question under discussion.

Thirdly, if any member of the Security Council wishes to touch upon any question in a statement before the Council, that is his right, but that certainly does not mean that any question so raised must be discussed in the Security Council.

The PRESIDENT: I did not suggest that this matter should be discussed this afternoon. It is quite likely that it will not be discussed this afternoon. All I did say was that this document might be taken into consideration — which is an entirely different thing.

In any case, I understand that the representative of the Soviet Union has not challenged my ruling. I therefore suggest that we should proceed to the discussion of the complaint of aggression upon the Republic of Korea.

Mr. ALVAREZ (Cuba) (*translated from Spanish*): My delegation wishes to make a statement concerning the draft resolution circulated as document S/1653, and submitted by the representative of the United States at the 479th meeting of the Security Council.

Upon the refusal of the authorities of North Korea to withdraw to the 38th parallel, in disregard and defiance of the decision taken by the Security Council on 25 June [473rd meeting] in which it announced the existence of a threat to the peace and called for the immediate cessation of hostilities, the situation resulting from the powerful attacks of the communist forces soon assumed the full character of a war of aggression. The Security Council, conscious of its great responsibility to maintain international peace and security, thereupon proceeded to extend to the Republic of Korea all necessary assistance to repel the armed attack and to restore peace and security in that area.

The speedy assistance provided by the armed forces of Member States of the United Nations, under the Unified Command entrusted to the United States, has not yet achieved its main purpose, which is to force the invaders out of South Korea, to restore the Republic, to bring to its people the peace and security which are being threatened and thus to put an end to the sacrifices and privations from which it is suffering.

à mon avis, est fort peu logique et je décide que la communication de l'Union soviétique sera examinée, le cas échéant, au cours de notre discussion actuelle dans les mêmes conditions que la communication des Etats-Unis.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): L'intervention du Président comporte quelques légères inexactitudes.

En premier lieu, je n'ai pas déclaré, au nom de ma délégation, que la délégation de l'URSS se prononçait en faveur de l'examen de la lettre de la délégation des Etats-Unis ni qu'elle estimait que cette lettre devait faire l'objet d'un débat au Conseil de sécurité. La délégation de l'URSS n'a fait aucune déclaration de cet ordre.

En second lieu, le point 2 de l'ordre du jour du Conseil n'a aucun rapport avec la question actuellement en discussion.

Enfin, si un membre du Conseil de sécurité juge à propos de saisir le Conseil de telle ou telle question, c'est là son droit, mais cela ne signifie nullement que cette question doive faire l'objet d'un débat au sein du Conseil.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je n'ai pas proposé que cette question soit examinée cet après-midi. Il est très probable qu'elle ne sera pas examinée cet après-midi. Tout ce que j'ai dit, c'est que ce document pourrait être pris en considération, ce qui est bien différent.

Quoi qu'il en soit, je crois comprendre que le représentant de l'Union soviétique n'a pas contesté ma décision. Je propose donc que nous passions à l'examen de la plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée.

M. ALVAREZ (Cuba) (*traduit de l'espagnol*): Ma délégation désire faire la déclaration qui suit au sujet du projet de résolution figurant dans le document S/1653 et présenté par le représentant des Etats-Unis à la 479ème séance du Conseil.

Lorsque les autorités de la Corée du Nord ont refusé de retirer leurs forces armées sur le 38ème parallèle, méconnaissant et bravant ainsi la décision prise par le Conseil le 25 juin [473ème séance] lorsqu'il a constaté une rupture de la paix et demandé la cessation immédiate des hostilités, la situation créée par les furieuses attaques des forces armées communistes a pris rapidement toutes les caractéristiques d'une guerre d'agression. Le Conseil de sécurité, conscient de la haute responsabilité qui lui incombe de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales, a adopté par la suite des mesures destinées à assurer à la République de Corée toute l'aide nécessaire pour repousser ses agresseurs et rétablir dans cette région la paix et la sécurité internationales.

L'aide rapidement apportée par les forces armées des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sous le Commandement unifié confié aux Etats-Unis n'a pu encore permettre d'atteindre l'objectif primordial qui est de repousser les envahisseurs de la Corée du Sud, de rétablir la République, de rendre à son peuple la paix et la sécurité qui ont été violées et de mettre ainsi fin aux sacrifices et aux privations qu'il endure.

My delegation is greatly disturbed at the magnitude of the North Korean military units taking part in the military operations. That is evidence of the care with which an army was set up for aggressive purposes. The great quantity of their equipment is far above what the national productive capacity can account for. There is a serious danger that the campaign may be prolonged and that the conflict may extend to other areas.

In the circumstances, I think it appropriate that the Security Council should ask all States to comply with the provisions of Article 2, paragraphs 5 and 6 of the Charter, which call upon all Member States to refrain from giving assistance to any State against which the United Nations is taking preventive or enforcement action. For these reasons the Cuban delegation will vote in favour of the draft resolution submitted by the United States delegation.

With respect to the draft resolutions submitted by the delegation of the Soviet Union [S/1668 and S/1679], I shall comply with the President's request that we should save time during the month of September and shall therefore confine myself to the statement that my delegation has more than once expressed its views on those draft resolutions. The USSR proposals are aimed purely at propaganda and do not constitute any attempt to solve, let alone to localize, the Korean conflict. My delegation will therefore vote against the draft resolutions of the Soviet Union.

Mr. TSIANG (China): My delegation supports the draft resolution submitted to the Council by the delegation of the United States. This draft resolution is but the logical and necessary sequence to the Security Council's resolutions of 25 and 27 June [473rd and 474th meetings]. It repeats some of the clauses of the Council's previously adopted resolutions and makes explicit what was implied in our previous resolutions. It also gives a practical application of certain principles of the Charter which are applicable to the present crisis. My delegation will therefore vote for this draft resolution.

Nevertheless, I should like to state frankly that my delegation views this draft resolution with a certain amount of misgiving. I fear that it is inadequate. It does not squarely face the grave issues involved. I have in mind the second and third paragraphs.

The second paragraph reads as follows: "*Calls upon all States to use their influence to prevail upon the authorities of North Korea to cease this defiance*" — that is, defiance of the United Nations.

It is well known to all the people of the world that certain States, the Soviet Union and its satellites, do have considerable influence, one could say a controlling influence, over the authorities of North Korea. It is well known to all the people of the world that that controlling influence has not been exercised on behalf of the cause of peace. I doubt whether a repetition of an appeal to those States to live up to their obligations of membership would be useful. What is called for is an

Ma délégation éprouve de vives inquiétudes à constater l'importance des forces armées de la Corée du Nord qui ont pris part aux opérations militaires. Cela montre qu'une armée a été préparée avec grand soin dans un but d'agression. La grande quantité de matériel utilisé dépasse de toute évidence la capacité de production nationale. On ne peut que redouter de voir la campagne se prolonger et le conflit s'étendre à d'autres régions.

Dans ces circonstances, il me paraît opportun que le Conseil de sécurité exige de tous les Etats Membres qu'ils se conforment aux obligations que leur imposent les paragraphes 5 et 6 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, en vertu desquels tous les Membres de l'Organisation doivent s'abstenir de prêter assistance à un Etat contre lequel l'Organisation entreprend une action préventive ou coercitive. C'est pourquoi la délégation de Cuba votera en faveur du projet de résolution présenté par la délégation des Etats-Unis.

Pour ce qui est des projets de résolution présentés par la délégation de l'Union soviétique [S/1668 et S/1679], comme je tiens à faciliter la tâche du Président qui est désireux d'économiser le temps pendant le mois de septembre, je me bornerai à indiquer que ma délégation, au cours d'interventions antérieures, a déjà eu l'occasion d'exposer son point de vue. Ces propositions de l'URSS ne sont inspirées que par un désir de propagande et ne visent nullement à résoudre, et encore moins à localiser le conflit coréen. C'est pourquoi ma délégation votera contre les projets de résolution de l'Union soviétique.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Ma délégation appuie le projet de résolution présenté au Conseil par la délégation des Etats-Unis. Ce projet de résolution n'est que la conséquence logique et nécessaire des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité les 25 et 27 juin [473ème et 474ème séances]. Il répète certaines des dispositions des résolutions déjà adoptées par le Conseil et il exprime explicitement ce qui n'était qu'implicite dans nos précédentes résolutions. Il constitue également l'application pratique de certains principes de la Charte applicables à la crise actuelle. Ma délégation votera donc en faveur de ce projet de résolution.

Je tiens néanmoins à déclarer franchement que ce projet de résolution inspire certaines appréhensions à ma délégation. Je crains qu'il ne soit insuffisant. Il n'aborde pas franchement les graves problèmes en cause. Je pense, à ce sujet, aux deuxième et troisième paragraphes de ce projet.

Le deuxième paragraphe est ainsi conçu: "*Invite tous les Etats à user de leur influence auprès des autorités de la Corée du Nord pour qu'elles renoncent à cette attitude*" — c'est-à-dire, à agir au mépris des décisions de l'Organisation des Nations Unies.

Tous les peuples du monde savent bien que certains Etats, l'Union soviétique et ses satellites, exercent une influence considérable — on pourrait même dire un contrôle véritable — sur les autorités de la Corée du Nord. Tous les peuples du monde savent bien que ce contrôle n'a pas été exercé dans l'intérêt de la paix. Je doute qu'il y ait quelque utilité que ce soit à faire à nouveau appel à ces Etats pour qu'ils remplissent les obligations que leur impose leur qualité de Membres :

open condemnation of such non-fulfilment of the obligations of membership.

My misgiving applies equally to the third paragraph of the United States draft resolution, which reads as follows: "Calls upon all States to refrain from assisting or encouraging the North Korean authorities and to refrain from action which might lead to the spread of the Korean conflict to other areas and thereby further endanger international peace and security."

It is known to the whole world that the USSR and its satellites, since 25 June, have assisted and encouraged, and are assisting and encouraging, the North Korean authorities in their aggression. Is it enough for the Security Council to repeat today an appeal to those States to stop their defiance of this Organization? I submit that that is inadequate. We should, in relation to the third as well as to the second paragraph, openly condemn those States which assist and encourage aggression.

I attach particular importance to this matter because the game of aggression has been turned into a game of hide-and-seek. We should stop that kind of nonsense which affects the lives of so many brave young men who are fighting in Korea today. I wish to record here publicly my misgivings in regard to this draft resolution, but I shall vote for it.

I wish to say a few words in regard to the Soviet Union draft resolution contained in document S/1668. That draft resolution contains several matters. It again renews the demand that a representative of North Korea should be seated at this table. I consider that issue as decided. I do not think it is necessary for us to discuss that matter again. Suppose the North Korea régime had been admitted to the United Nations as a Member, and had then gone on to do what that régime has done since 25 June, what should this body do to that régime? Of course it should not invite it to come here. Of course we should strictly apply our Charter and expel such an aggressor. Now we are asked to invite that aggressor to come here. That is reversing our Charter.

I know very well that the people in North Korea, if left alone, would not have taken up arms against their brothers in the south. I understand very well that they have been acting not as free individuals but as the puppets of another Power. I grant that the responsibility of the North Korea régime is modified to a certain extent by that circumstance, but I think this Council should not give any encouragement to puppets and would-be puppets in this world. Puppets have their responsibilities, and this Council should make it unmistakably clear to all puppets and would-be puppets that this body will hold them responsible for their activities within their sphere of responsibility. Therefore it is entirely out of the question that this body should now reconsider the matter of inviting a representative of North Korea to this table.

In the second place, the USSR draft resolution provides that a representative of the puppet régime at Peiping should be invited to participate in our discus-

l'Organisation. Ce qu'il faut faire, c'est condamner franchement la carence de ces Etats Membres.

J'éprouve également des doutes au sujet du troisième paragraphe du projet de résolution des Etats-Unis qui est rédigé en ces termes: "Invite tous les Etats à s'abstenir d'aider ou d'encourager les autorités de la Corée du Nord et à s'abstenir de toute action qui pourrait étendre le conflit coréen à d'autres régions et compromettre ainsi plus gravement la paix et la sécurité internationales."

Le monde entier sait que l'URSS et ses satellites ont, depuis le 25 juin, aidé et encouragé, et qu'ils aident et encouragent encore, les autorités de la Corée du Nord dans leur agression. Suffit-il que le Conseil de sécurité lance aujourd'hui un deuxième appel à ces Etats pour les inviter à mettre fin à leur attitude de défi à l'égard de l'Organisation? J'estime que cela n'est pas suffisant. Nous devrions, dans ce paragraphe comme dans le paragraphe précédent, condamner sans ambiguïté les Etats qui aident et encouragent l'agression.

J'attache une importance particulière à cette question car l'agression est devenue un jeu de cache-cache. Nous devons mettre fin à cette situation absurde qui met en jeu la vie de si nombreux et courageux jeunes gens qui combattent aujourd'hui en Corée. Je tenais à faire état publiquement des appréhensions que m'inspire ce projet de résolution, mais je voterai néanmoins en faveur de ce projet.

Je voudrais dire quelques mots du projet de résolution de l'Union soviétique qui figure dans le document S/1668. Ce projet de résolution contient plusieurs points. Il y est demandé à nouveau qu'un représentant de la Corée du Nord soit invité au Conseil. J'estime que cette question a déjà été tranchée. Je ne pense pas avoir besoin de m'étendre à nouveau sur ce point. Supposons que le Gouvernement de la Corée du Nord ait été accepté comme Membre de l'Organisation des Nations Unies et qu'ensuite il se soit conduit comme il le fait depuis le 25 juin. Quelle décision le Conseil devrait-il prendre à son égard? Naturellement, il ne saurait l'inviter ici. Naturellement, nous devrions appliquer la Charte à la lettre et prononcer l'expulsion de cet agresseur. Et maintenant on nous demande d'inviter cet agresseur à notre table. Ce serait là aller à l'encontre de la Charte.

Je sais très bien que le peuple de la Corée du Nord, laissé à lui-même, n'aurait pas pris les armes contre ses frères du sud. Je sais fort bien qu'il n'a pas agi en peuple libre, mais en tant que pantin d'un autre pouvoir. Je veux bien que, de ce fait, la responsabilité du régime de la Corée du Nord se trouve dans une certaine mesure atténuée, mais il me semble que le Conseil ne devrait pas encourager les pantins, qu'ils soient présents ou à venir. Les pantins ont leur part de responsabilité et le Conseil devrait montrer sans équivoque à tous les pantins présents et à venir qu'il les tiendra pour responsables de leurs actions dans le domaine propre de leur responsabilité. Par conséquent, il est absolument impossible que le Conseil examine à nouveau la question de la convocation du représentant de la Corée du Nord.

En second lieu, le projet de résolution de l'URSS propose d'inviter un représentant du régime fantoche de Pékin à prendre part à nos débats sur la question

sions on the Korean question. On 29 August [492nd meeting] I gave this Council a description of the character and origin of that régime. I shall not repeat that, but I wish to call the attention of this Council to certain facts which, though not published in the world Press, are quite well known. Today, fighting on the soil of Korea, are two divisions. One is nominally called the fifth division of the North Korean army. That fifth division fought in Manchuria as the 164th division of the Chinese Red Army. There is fighting in Korea today another division, nominally the sixth division of the North Korean army; in fact, that division formerly served in Manchuria as the 166th division of the Chinese Red Army. Does such a party deserve to be heard here?

This matter has a really deep significance. What we have here is that certain units of the Northern Korean army and certain units of the Chinese Red Army are interchangeable units. That is the fact that we have. Before much time passes, it will be found that that interchangeability is practiced in Indochina and even in Europe. Is not that interchangeability of military units a fundamental part of the pattern of the new imperial army of the Soviet Union? The new imperial masters of Moscow have improved upon the model of the old army of the Roman Empire.

That is the fact that this Council must face. To say to this Council that we should invite a representative of the puppet régime of Peiping to this Council table is to set at nought all our purposes and all our efforts.

The second paragraph of the Soviet Union draft resolution provides for a decision "to put an end to the hostilities in Korea and", I am using the language of the draft, "at the same time to withdraw foreign troops from Korea". What does that paragraph mean? Does it mean peace? That paragraph means that we should accept the *fait accompli*. That paragraph calls for the unconditional surrender of the United Nations.

This draft resolution is not aimed at peace; it is aimed at advancing the cause of imperial Moscow. The first paragraph, if we should adopt it, would advance the diplomatic prestige of the Soviet empire. The second paragraph, equally if we should adopt it, would advance the prestige of the Soviet army on the field of battle. I cannot conceive of any loyal Member of the United Nations submitting such a draft resolution, to say nothing of supporting it.

Finally, I should like to say a few words in regard to the other draft resolution [S/1679] submitted by the USSR delegation, dealing with air bombardment. I do not need to say much because that draft resolution does not deserve any long discussion. It amounts to the proposition that while the aggressor is at work, the people who choose to defend freedom must have their feet and their hands bound. We must remain inactive, supine, so that the aggressor can carry out, with all the convenience he desires, his purpose of aggression.

We know very well the damage that is done and what war involves. In my own country, unfortunately, our own army, fighting the Japanese, had to destroy

coréenne. Le 29 août [492ème séance], j'ai exposé devant le Conseil la nature et les origines de ce régime. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit à cette occasion, mais je voudrais attirer l'attention du Conseil sur certains faits qui, bien qu'ils n'aient pas été publiés dans la presse mondiale, n'en sont pas moins assez connus. Il s'agit de deux divisions qui combattent aujourd'hui en Corée. L'une est officiellement dénommée cinquième division de l'armée de la Corée du Nord; cette cinquième division a combattu en Mandchourie; elle s'appelait alors la 164ème division de l'Armée rouge chinoise. L'autre division, qui opère aujourd'hui en Corée, porte officiellement le nom de sixième division de l'armée de la Corée du Nord; en fait, cette division a autrefois combattu en Mandchourie en tant que 166ème division de l'Armée rouge chinoise. De telles gens méritent-ils d'être entendus ici?

La question est de toute première importance. Ce que l'on constate, c'est que certaines unités de l'armée de la Corée du Nord et certaines unités de l'Armée rouge chinoise sont interchangeables. Tels sont les faits. Avant longtemps, cette interchangeabilité se pratiquera en Indochine ou même en Europe. Cette interchangeabilité des formations militaires n'est-elle pas un aspect important de la structure de la nouvelle armée impériale de l'Union soviétique? Les nouveaux maîtres de l'Empire moscovite ont perfectionné l'armée dont l'Empire romain a jadis fourni le modèle.

Tels sont les faits que le Conseil doit regarder en face. C'est faire litière de nos objectifs et de tous nos efforts que de déclarer au Conseil que nous devrions inviter à siéger à notre table un représentant du régime fantoche de Pékin.

Le deuxième paragraphe du projet de résolution de l'Union soviétique tend à "mettre fin aux opérations militaires en Corée et" — je cite les termes mêmes de ce projet — "retirer en même temps de Corée les troupes étrangères". Que signifie ce paragraphe? Signifie-t-il la paix? Il signifie seulement que nous devrions accepter le fait accompli. Il demande la capitulation sans condition des Nations Unies.

Ce projet de résolution ne vise pas à rétablir la paix, mais à servir la cause de l'impérialisme de Moscou. Le premier paragraphe, si nous l'adoptons, rehausserait le prestige diplomatique de l'empire soviétique. Le deuxième paragraphe, à supposer aussi que nous l'adoptons, rehausserait le prestige de l'armée soviétique sur le champ de bataille. Je ne puis concevoir qu'un Membre sincère de l'Organisation des Nations Unies présente un tel projet de résolution et moins encore que ce projet trouve un appui.

Enfin, j'aimerais dire quelques mots à propos de l'autre projet de résolution présenté par la délégation de l'URSS [S/1679] et qui a trait aux bombardements aériens. Il n'est pas nécessaire que je m'étende à ce sujet, car ce projet de résolution ne mérite pas de longs débats. Il revient à proposer que, tandis que l'agresseur est à l'œuvre, ceux qui veulent défendre la liberté aient pieds et poings liés. Nous devrions rester inactifs, inertes, afin que l'agresseur puisse exécuter tout à son aise ses desseins agressifs.

Nous savons très bien quels dégâts sont causés et ce que représente la guerre. Dans mon pays, notre propre armée, en luttant contre les Japonais, a dû malheureuse-

our own cities. The United States Air Force which came to our aid bombed our cities. I have seen that destruction. No person would consider that type of destruction with a light heart. The responsibility lies with the aggressor. The blood of the Koreans is on the head of the aggressor. That is an evil, but we cannot allow free men to have their hands and feet bound while the aggressor wreaks his will upon the free peoples of the world.

That draft resolution is not worth our consideration, and I certainly shall not vote for it.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): The draft resolution which was submitted to this Council on 31 July by the delegation of the United States is in line and in harmony with the resolution of the Council adopted on 25 June, for which my delegation voted.

I shall vote in favour of the draft resolution submitted by the delegation of the United States.

Mr. QUEVEDO (Ecuador) (*translated from Spanish*): The delegation of Ecuador must state once more that it voted in favour of the resolutions of 25 and 27 June, and of the resolution of 7 July [476th meeting], in compliance with instructions received from its Government, and in accordance with its duty to co-operate in upholding the principles of the Charter, strengthening the moral authority and political effectiveness of the United Nations, and in particular that of the Security Council. It is, moreover, convinced that if the countries of the world which have different economic and social systems and conflicting political philosophies are to live together peacefully, there must be no recourse to violence in the settlement of international problems, and that armed aggression should be banished from the world by coercive action. Accordingly, my delegation voted in support of the resolution of 25 June which was aimed at halting the aggression against the Republic of Korea and at preventing the initial attack from developing into a war which would cause great suffering to Korea. Subsequently, when there could be no doubt as to the North Korean aggression, it logically voted in favour of the resolution of 27 June.

It is necessary to recall these facts because the representative of the Soviet Union has maintained in this Council that the Council's resolutions are supported only by the United States, countries having colonial interests and other States which he called satellites or puppets. It seems that some people are unwilling to understand that even countries which do not have large economic or military resources or material interests overseas have their own philosophy of life, their own place in the world and the right to defend their own ideas.

There is a deep contempt, in the statement made by the USSR representative, for countries which do not have considerable material resources. I wonder what would become of the world if this great movement which

ment détruire certaines de nos villes. L'aviation américaine, qui est venue à notre secours, a bombardé nos villes. J'ai vu ces destructions. Personne ne peut avoir le cœur léger en pensant à ce genre de destruction. Mais la responsabilité en incombe à l'agresseur. L'agresseur est responsable du sang des Coréens. La guerre est un fléau, mais nous ne pouvons permettre que des hommes libres aient pieds et mains liés, tandis que l'agresseur imposerait sa volonté aux peuples libres du monde.

Ce projet de résolution ne mérite pas que nous l'examinions et je ne voterai certainement pas en faveur de son adoption.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*): Le projet de résolution que la délégation des Etats-Unis a soumis au Conseil le 31 juillet est entièrement conforme à la résolution adoptée le 25 juin par le Conseil et en faveur de laquelle ma délégation a voté.

Je voterai en faveur du projet de résolution soumis par la délégation des Etats-Unis.

M. QUEVEDO (Equateur) (*traduit de l'espagnol*): La délégation de l'Equateur se voit obligée de répéter qu'elle a voté en faveur des résolutions des 25 et 27 juin et de la résolution du 7 juillet [476ème séance] parce que, conformément aux instructions de son gouvernement, elle estime qu'il est de son devoir de contribuer à sauvegarder les principes de la Charte, à renforcer l'autorité morale et l'action politique de l'Organisation des Nations Unies et, en particulier, du Conseil de sécurité. Ma délégation est convaincue, en outre, que si l'on veut que des pays dont l'organisation sociale et économique présente tant de diversité et dont les philosophies politiques sont souvent opposées puissent vivre côte à côte et pacifiquement dans le monde, il est indispensable de ne pas recourir à la violence pour régler les problèmes internationaux et d'éliminer le système de l'agression armée en prenant des mesures de coercition à l'encontre de l'agresseur, pour l'obliger à mettre fin à son agression. Ma délégation a apporté une première contribution lorsqu'elle s'est prononcée en faveur de la résolution du 25 juin qui visait à réprimer l'agression contre la République de Corée, à empêcher que l'attaque ne dégénérât en une guerre et à éviter que l'ensemble du peuple coréen n'en supportât les conséquences. Par la suite, et en toute logique, l'agression de la Corée du Nord ayant été constatée, elle a voté pour la résolution du 27 juin.

Il était nécessaire de rappeler ce qui précède parce que le représentant de l'Union soviétique a affirmé à plusieurs reprises au sein du Conseil que les Etats-Unis, les pays ayant des intérêts coloniaux et les Etats qu'il qualifie de satellites ou de fantoches sont les seuls à appuyer les résolutions du Conseil. On ne semble pas vouloir admettre que même les Etats qui ne possèdent pas de grandes ressources économiques ou militaires, qui ne possèdent pas des intérêts matériels en dehors de leur propre continent, possèdent une philosophie de l'existence qui leur est propre, occupent une place dans le monde et ont le droit de défendre les idées qui leur sont chères.

Cette affirmation du représentant de l'URSS semble témoigner d'un profond mépris pour les pays sans grande puissance matérielle. Je me demande ce qu'il adviendrait du monde si cette grande force qui semble

is gathering strength in eastern Europe and in the centre of Asia were to gain ascendancy on all continents. What would become of the small countries? What fate would await those peoples which have neither powerful weapons, nor the atomic bomb, and which are not able to resort to force to make their authority and independence respected?

We have been told that the peoples of the world want peace. Indeed, all the peoples of the world want peace. If all the peoples of the world were allowed to express their opinions freely, without fear of political persecution or reprisals by the secret police, the majority of them would support the action taken by the United Nations. But we desire a peace in which a man can live without a rifle in his hand; we want a peace which is not imposed and in which international law is respected. It has so often been said that the United Nations is backing foreign aggression that the irrefutable fact that the Council's action is based on sound legal grounds seems to have been forgotten during these long debates.

I therefore consider it my duty to state once more that my delegation bases its position on the considerations which I shall proceed to enumerate.

1. It was the wish of the United Nations that the Republic of Korea should embrace the entire territory of that country, that is to say, that it should form an independent, united and self-governing State which would draw up its own constitution and elect its own government by free elections.

2. It was the Soviet Union which opposed the consideration of the Korean question by the General Assembly and, hence, an attempt at settlement which would have ensured full respect for the free will of the Korean people.

3. The General Assembly appointed an international Commission composed of the representatives of different States Members and so constituted as to win the confidence of all the parties concerned.

4. The United Nations Commission was unable to carry out its task above the 38th parallel in view of the opposition of the authorities which occupied the territory following the Second World War.

5. As a result, elections were held twice south of the 38th parallel with the authorization of the United Nations and under the supervision of the United Nations Commission. Attention should be drawn to the fact that the second elections resulted in a considerable number of seats being won by representatives who did not belong to parties or groups supporting the Government, which shows that the elections were free.

6. The United Nations, taking into account the factors involved, recognized the existence of the Republic of Korea which it had set up.

se constituer dans l'est de l'Europe et dans le centre de l'Asie venait à exercer une influence prépondérante sur tous les continents. Qu'advierait-il alors des petits pays? Quel serait le sort des peuples qui n'auraient ni armements puissants ni bombes atomiques et qui ne pourraient user du recours suprême à la force pour faire respecter leur autorité et leur indépendance?

On nous a dit que les peuples du monde veulent la paix. Oui, tous les peuples du monde veulent la paix et si l'on laissait s'exprimer librement l'opinion de tous les peuples du monde, la majorité d'entre eux approuveraient les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies. Il faudrait évidemment pour cela qu'ils puissent s'exprimer sans peur de représailles politiques ou de l'intervention de la police secrète. Nous voulons une paix qui ne nous oblige pas à vivre le fusil à la main; nous voulons une paix qui ne soit pas arbitrairement imposée et qui permette le règne du droit international. On a dit si souvent que l'Organisation des Nations Unies couvrirait de son autorité une agression étrangère qu'il semble qu'au cours de ces longs débats, on ait oublié que les mesures prises par le Conseil de sécurité se fondent de manière indiscutable sur de solides bases juridiques.

C'est pour cette raison, et pour cette seule raison, que je crois devoir répéter que ma délégation fonde son attitude sur les faits qui suivent.

1. Les Nations Unies ont voulu que la République de Corée comprenne tout le territoire de ce pays, autrement dit que celui-ci constitue un Etat indépendant et unifié qui décide librement de son destin, qui fixe sa propre constitution et qui élise, par le libre suffrage du peuple coréen, son propre gouvernement.

2. L'Union soviétique a entravé l'examen par l'Assemblée générale de la question de Corée et, par conséquent, l'utilisation de cette méthode de règlement qui permettait de respecter scrupuleusement les vœux du peuple coréen.

3. Aux fins d'un tel règlement, l'Assemblée générale a créé une commission internationale composée de représentants de divers Etats Membres et constituée de manière à inspirer entière confiance aux parties intéressées.

4. La Commission des Nations Unies n'a pu remplir sa mission au nord du 38ème parallèle en raison de l'opposition manifestée par les autorités qui assumaient l'administration de ce territoire depuis la fin de la deuxième guerre mondiale.

5. C'est dans ces conditions, et conformément à l'autorisation donnée par l'Organisation des Nations Unies, que des élections contrôlées par la Commission des Nations Unies ont eu lieu à deux reprises au sud du 38ème parallèle. Il convient d'attirer l'attention sur le fait qu'à la suite de la deuxième élection, un nombre considérable de représentants n'appartenant pas à des partis ou à des groupes gouvernementaux sont entrés au Parlement, ce qui montre que les élections avaient été libres.

6. En raison de ces faits, les Nations Unies ont reconnu l'existence de la République de Corée qui était l'œuvre de l'Organisation.

7. Soviet opposition prevented the Republic of Korea from being admitted to the United Nations.

8. In the eyes of the United Nations, the Government of the Republic of Korea legally represents the Korean State and people.

9. From the reports of the United Nations Commission, it is clear that the North Korean authorities for some time had carried on shrewd propaganda in preparation for the aggression against the Republic of Korea. The reports provide proof of the guilt of the aggressors.

10. Since 25 June, the above-mentioned Commission has stated that the North Korean army was the aggressor against the Republic of Korea.

11. In order to avoid a full-scale war which would ruin the Korean people, the United Nations, in conformity with Article 40 of the Charter, first invited the authorities of North Korea to withdraw their troops to the 38th parallel; that would have prevented the presence of foreign troops on Korean territory, the suffering and damages caused by the war, and in particular the damages caused by the United Nations air force.

12. The United Nations Commission, in carrying out its mission, repeatedly tried to approach the North Korean authorities but was unsuccessful in view of the attitude of the latter.

13. In view of the fact that the North Korean authorities failed to comply with the recommendations of 25 June, the Security Council had to adopt the recommendations of 27 June and of 7 July, which were designed to halt the aggression as far as possible.

14. Since 27 June, the North Korean authorities have continued their acts of aggression, paying no attention to the recommendations of the Security Council; they have denied the moral authority of the Security Council as well as the legality of its action, as seen from the communications addressed to the Secretary-General of the United Nations and to the President of the Security Council, and have fought against the United Nations troops which are in Korea in accordance with the Council's recommendations.

15. My delegation considers, therefore, that the action taken in regard to Korea is an action taken by the United Nations, supported in various ways of fifty-three of the fifty-nine Member States, and designed to put an end to aggression, to repel an invasion and to prevent the further use of violence in the world.

In these circumstances, and because the delegation of Ecuador believes that the North Korean authorities are the aggressors and that it is the duty of the United Nations under the Charter to prevent and to halt aggression, it will vote in favour of the draft resolution submitted by the United States delegation which, as the distinguished representative of China has said, is a

7. C'est en raison de l'opposition de l'URSS que la République de Corée n'a pas été admise comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

8. Le Gouvernement de la République de Corée est aux yeux des Nations Unies celui qui représente légalement l'Etat de la Corée et le peuple coréen.

9. Il résulte clairement des rapports de la Commission des Nations Unies, que les autorités de la Corée du Nord se sont livrées, pendant un certain temps, à une propagande visant à préparer l'agression contre la République de Corée. La responsabilité de ces agresseurs est établie par ces rapports.

10. Depuis le 25 juin dernier, la même commission a déclaré que c'était les forces armées de la Corée du Nord qui étaient coupables d'agression contre la République de Corée.

11. Afin d'éviter le déclenchement d'une guerre qui serait un désastre pour le peuple coréen, l'Organisation des Nations Unies, agissant en vertu de l'article 40 de la Charte, a invité les autorités de la Corée du Nord à retirer leurs forces armées sur le 38ème parallèle. Si les autorités de la Corée du Nord s'étaient conformées à cette invitation, elles auraient épargné au territoire de la Corée la présence de troupes étrangères et les souffrances et les destructions qu'entraîne la guerre, notamment les dommages qu'a dû infliger l'aviation des Nations Unies.

12. La Commission des Nations Unies s'est efforcée à plusieurs reprises d'entrer en contact avec les autorités de la Corée du Nord afin de remplir son mandat, mais elle n'a pu y parvenir en raison de l'attitude de ces autorités.

13. Les autorités de la Corée du Nord ne s'étant pas conformées à ses recommandations du 25 juin, le Conseil de sécurité a dû adopter les recommandations du 27 juin et du 7 juillet, ayant pour but de mettre fin, si possible, à l'agression.

14. Depuis le 27 juin, les autorités de la Corée du Nord ont poursuivi leur agression sans tenir compte des recommandations du Conseil de sécurité; elles ont méconnu l'autorité morale du Conseil de sécurité, ont nié la légalité de son action et de ses décisions, comme en témoignent les communications adressées au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Président du Conseil de sécurité, et ont engagé la guerre contre les forces armées des Nations Unies envoyées en Corée conformément aux recommandations du Conseil.

15. Selon ma délégation donc, l'action entreprise, dans l'affaire coréenne, est une action menée par l'Organisation des Nations Unies, appuyée, d'une façon ou d'une autre, par cinquante-trois des cinquante-neuf Membres de l'Organisation, et destinée à mettre fin à l'agression, repousser les agresseurs et éliminer l'emploi de la violence dans le monde.

Tels étant les faits et parce qu'elle est convaincue que les autorités de la Corée du Nord sont les agresseurs et que les Nations Unies ont le devoir de mettre fin à l'agression et de la réprimer conformément à la Charte, la délégation de l'Equateur se voit tenue de voter en faveur d'un projet de résolution qui, comme l'a dit le distingué représentant de la Chine, découle des réso-

consequence of preceding resolutions. It will do so for two reasons.

In the first place, the condemnation of the North Korean authorities for their continued defiance of the United Nations is in conformity with the Charter and justified by the facts of the case.

Secondly, the appeal to all States to use their influence to prevail upon the authorities of North Korea to cease this defiance is clearly motivated by an earnest desire to find some means of bringing to an end an act of war which we all deplore and which was provoked by the authorities of North Korea.

With regard to the third paragraph, which calls upon all States to refrain from assisting or encouraging the North Korean authorities and to refrain from any action which might lead to the spread of the Korean conflict to other areas and thereby further endanger international peace and security, it is clear that an attempt must be made to prevent the spread of the conflict and it is all the more necessary to do so now when it is likely that the situation might become further complicated if other States should give aid to North Korea.

My delegation is convinced that if the Government of the Soviet Union were to request the authorities of North Korea voluntarily to withdraw their armies to the 38th parallel, the authorities concerned would agree to do so. Should that happen, my delegation believes that the road would remain open to a full settlement of the Korean question, a settlement which would guarantee the complete independence of the Korean people and enable them to set up their own social and political systems. Moreover, it would guarantee that Korea would not be the scene of any further threats or acts of aggression against any one, least of all against any of the great Powers which possess territories or interests in the Far East.

My delegation feels that should it be possible now, when the conflict is developing, to prevail upon the authorities of North Korea voluntarily to withdraw their armed forces to the 38th parallel in order to prevent further destruction and damage, it would be proper then, but not before then, under rule 39 of the rules of procedure, to hear their views and to explore every avenue which would bring to Korea the type of organization and the system of government desired by the majority of the Korean people, whatever that type of organization and system of government might be.

That is why my delegation will vote in favour of the draft resolution distributed as document S/1653.

With respect to the draft resolution submitted by the delegation of the Soviet Union and circulated as document S/1668, I must recall that, in a statement which I made at a previous [487th] meeting of the Council, I said that I did not believe that the Council should invite representatives of the authorities of North Korea while they were pursuing their aggression in defiance of the United Nations.

lutions antérieures, c'est-à-dire le projet de résolution que présente la délégation des Etats-Unis. Elle doit le faire pour deux raisons.

En premier lieu, parce que la condamnation qu'il contient à l'égard des autorités de la Corée du Nord, qui continuent de défier l'Organisation des Nations Unies, est conforme aux dispositions de la Charte de cette Organisation ainsi qu'aux faits;

En deuxième lieu, parce que l'appel adressé à tous les Etats pour qu'ils usent de leur influence sur les autorités de la Corée du Nord pour les inciter à renoncer à son attitude présente s'inspire du désir de trouver le moyen de mettre fin à des hostilités que nous déplorons tous et qui ont été provoquées par les autorités de la Corée du Nord.

Quant à l'appel contenu dans le troisième paragraphe, qui demande à tous les Etats de s'abstenir d'aider ou d'encourager les autorités de la Corée du Nord et de ne prendre aucune mesure susceptible d'étendre le conflit à d'autres régions et d'aggraver la menace qui pèse sur la paix et la sécurité internationales, il faut convenir qu'il importe de n'épargner aucun effort pour empêcher le conflit de s'étendre, surtout à un moment comme celui-ci, où il semble bien que la situation risquerait de se compliquer si d'autres Etats venaient en aide à la Corée du Nord.

La délégation de l'Equateur est convaincue que si le Gouvernement de l'Union soviétique demandait aux autorités de la Corée du Nord de retirer volontairement leurs troupes sur le 38ème parallèle, ces autorités accéderaient à sa demande; ma délégation pense que cela ouvrirait la porte à un règlement complet de la question coréenne, règlement qui garantirait une indépendance absolue au peuple coréen, lui donnerait l'assurance de pouvoir choisir son organisation sociale et politique et en même temps empêcherait, à l'avenir, que la Corée soit une base d'agression ou une menace pour quiconque, et encore moins pour les grandes Puissances qui possèdent des territoires ou des intérêts en Extrême-Orient.

De l'avis de ma délégation, si, à ce point — je le répète, à ce point — du conflit, on pouvait obtenir des autorités de la Corée du Nord qu'elles retirent volontairement leurs armées sur le 38ème parallèle pour éviter de plus grandes destructions et de plus graves dangers, il serait alors juste — mais seulement alors — d'entendre également leurs représentants dans le cadre de l'article 39 du règlement intérieur du Conseil, et de rechercher comment la Corée pourrait se donner l'organisation et le gouvernement réellement désirés par la majorité de son peuple, quels que soient cette organisation et ce gouvernement en fin de compte.

Telles sont là les raisons pour lesquelles ma délégation votera en faveur du projet de résolution distribué sous la cote S/1653.

Pour ce qui est du projet de résolution soumis par la délégation de l'URSS et distribué sous la cote S/1668, je dois rappeler que, dans une déclaration que j'ai faite à une séance précédente du Conseil [487ème séance], j'ai laissé entendre que je ne pensais pas que le Conseil devait inviter à sa table des représentants des autorités de la Corée du Nord tant que celles-ci poursuivent leur agression et continuent de défier l'Organisation des Nations Unies.

There seems to be no reason, on the other hand, for the Peiping Government to be represented in this Council during the consideration of the Korean question since there is no evidence that it is connected either directly or indirectly with the action now taking place in Korea, nor that it is participating in that action, thus being a party to the dispute.

With respect to the question of Chinese representation in the Council, my delegation has on more than one occasion expressed its views on that question and sees no reason to dwell upon it.

Neither can my delegation vote in favour of sub-paragraph (b) of the USSR draft resolution, because to propose that the hostilities in Korea should be brought to an end and that all foreign troops should be withdrawn would be tantamount to proposing that the advantages gained in the North Korean aggression against the Republic of Korea should be sanctioned and that the United Nations should order the withdrawal of the troops who are there on its own recommendation, thus surrendering the Republic of Korea to the invader and aggressor. In other words, what is being proposed is that the United Nations should sanction this aggression and the advantages accruing therefrom to the aggressor, and that it should thus create an unfortunate precedent whereby an aggressor assured of success could, despite the United Nations, feel safe to embark on any military adventures.

If adopted, sub-paragraph (b) would provide an incentive to any potential aggressor on any continent to feel safe in the knowledge that this world organization would refrain from taking any effective action against it if it should decide to attack or invade its neighbours. That is why I shall vote against the draft resolution distributed as document S/1668. If sub-paragraph (b) of that draft resolution were adopted, it would mean that those States whose more powerful neighbours are apt to become aggressors would remain at the mercy of the latter. It is therefore quite obvious that my delegation must vote against that proposal.

With respect to the draft resolution distributed as document S/1679, it must be emphasized that there would not have been a single case of air bombing in Korea had the authorities of North Korea withdrawn their troops to the 38th parallel in compliance with the resolution of 25 June.

The delegation of Ecuador, while well aware of the military *communiqués* published by the Unified Command and of the North Korean allegations, and regretting as it does the damage caused by air warfare, cannot take a position with regard to the accusations made since it believes that such accusations should in the first place be communicated to the Unified Command so that the latter may submit a full reply. It therefore believes that the Council should not take a position before considering the reports received from the Unified Command and should not vote to ask the Government acting under the recommendations of the Security

D'autre part, on ne voit pas pourquoi le Gouvernement de Peïping serait représenté au sein du Conseil au cours de l'examen de la question coréenne, étant donné qu'il n'a pas été démontré que ce gouvernement ait une part directe ou indirecte aux événements qui se déroulent en Corée, ni qu'il y participe, et que par conséquent on se saurait le considérer comme partie intéressée au conflit.

En ce qui concerne le problème de la représentation de la Chine au Conseil, ma délégation a fait connaître son point de vue à plus d'une reprise et il n'est pas nécessaire d'y revenir.

Ma délégation ne pourra pas non plus voter pour l'alinéa b du projet de résolution de l'URSS car, en proposant à la fois qu'il soit mis fin aux hostilités en Corée et que les troupes étrangères en soient retirées, ce que l'on propose en fait c'est de reconnaître les conséquences de l'agression de la Corée du Nord contre la République de Corée et d'obtenir des Nations Unies qu'elles ordonnent le retrait de troupes qui se trouvent en Corée sur leur ordre, abandonnant ainsi la République de Corée devant l'envahisseur et devant l'agresseur. En d'autres termes, l'adoption de cette proposition équivaldrait à la reconnaissance par l'Organisation des Nations Unies de l'agression commise et des avantages que l'agresseur peut retirer de cette agression, créant ainsi un funeste précédent qui ferait qu'à l'avenir, malgré l'Organisation des Nations Unies, tout agresseur assuré du succès pourrait tenter tranquillement n'importe quelle aventure militaire.

Ainsi donc, si l'alinéa b était adopté, il constituerait un encouragement à tout agresseur. Sur quelque continent que ce soit, ce dernier serait entièrement tranquille, sachant d'avance que l'Organisation mondiale ne prendra aucune mesure efficace contre lui s'il attaque ou envahit ses voisins. Telles sont donc les raisons pour lesquelles nous voterons contre le projet de résolution distribué sous la cote S/1668. En adoptant l'alinéa b de ce projet, on mettrait les Etats voisins de nations agressives et militairement plus puissantes à la merci de ces agresseurs potentiels. Il est donc évident que ma délégation ne peut faire autrement que de voter contre une telle proposition.

A l'égard du projet de résolution distribué sous la cote S/1679, il convient de souligner qu'il n'y aurait pas eu un seul bombardement en Corée si les autorités de la Corée du Nord avaient, dès l'adoption de la résolution du 25 juin, retiré leurs troupes sur le 38ème parallèle.

La délégation de l'Equateur regrette certes les destructions inévitables qu'entraîne la guerre aérienne, mais elle ne peut, avant de prendre connaissance des communiqués de guerre du Commandement unifié des Nations Unies aussi bien que des allégations des autorités de la Corée du Nord, exprimer son opinion sur les accusations portées; elle estime qu'il convient tout d'abord de communiquer ces accusations au Commandement unifié pour que celui-ci puisse y répondre d'une façon précise. La délégation de l'Equateur estime, pour la même raison, que le Conseil de sécurité ne peut se faire une opinion sur ce point avant de prendre con-

Council to refrain from carrying out those recommendations.

Moreover, if the USSR draft resolution were adopted, it would mean not only that the United States would be invited to take certain steps, but also, in the first place, that the previous resolutions authorizing military action, of which air warfare is one of the consequences, would be invalidated. Korea cannot be surrendered to the aggressors.

I believe that no vote should be taken on this draft resolution but that information should be obtained from the Unified Command of the United Nations forces with regard to the accusations made by the North Korean authorities. If it is felt that there should be a vote, I shall vote against the draft resolution because it is based upon facts which have not been proved or previously accepted by the Council.

I apologize for having taken so much time, but I felt it necessary to explain in detail the reasons for the position taken by my delegation.

Mr. CHANG (Republic of Korea): A few days ago [494th meeting], I was privileged to express at length the true sentiments and feelings of my people, explaining the whole situation in Korea, and I do not think it is necessary to repeat that statement today. However, before the issue now under debate comes to a vote, I wish to say just one more word.

I fully share the principal viewpoints which are firmly held by many representatives present, especially by the representative of China who explained so precisely and so eloquently the true meaning of the draft resolutions of the United States and the USSR respectively. He explained the significance of those drafts so completely that his words were as if from the mouth of a Korean, and I find almost nothing to add.

I would only say that I sincerely hope that the members of the Council will support the United States draft resolution, which will expedite the ending of the present tragedy in my country, and which aims at the speedy establishment of a true and a lasting peace in Korea; and that they also will definitely oppose the draft resolution of the Soviet Union, which aims at nothing more than an enslavement of our people to communist imperialism, against which the entire world is fighting at the cost of the supreme sacrifice.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): Would the President be good enough to inform the representative of the Syngman Rhee clique that he has been permitted, although illegally, to attend the meetings of the Council, in order to make statements, and not to pass judgment on the draft resolutions submitted by members of the Council. Nobody has asked for his views on this matter, and nobody is interested in them.

The PRESIDENT: The opinions of the representative of Korea may not be of any interest to the representa-

naissance des rapports du Commandement unifié et encore moins demander par un vote au Gouvernement qui exécute actuellement les recommandations du Conseil de sécurité de s'abstenir de se conformer à ces recommandations.

Par ailleurs, l'adoption par le Conseil du projet de résolution de l'URSS, aurait pour effet non seulement d'inviter le Gouvernement des Etats-Unis à agir de telle ou telle façon, mais surtout de revenir sur les résolutions antérieures qui autorisent une action militaire dont une des conséquences est, précisément, la guerre aérienne; or il est impossible de songer à abandonner la Corée à ses agresseurs.

Pour ces raisons, j'estime que le projet de résolution de l'Union soviétique ne doit pas être mis maintenant aux voix, mais que le Conseil doit demander au Commandement unifié des forces armées des Nations Unies des renseignements sur les accusations portées par les autorités de la Corée du Nord. Toutefois, si le projet de résolution est mis aux voix, ma délégation votera contre ce projet, car il repose sur des faits qui n'ont pas été établis et qui n'ont pas été jusqu'ici reconnus par le Conseil.

Je regrette d'avoir parlé aussi longtemps, mais il était indispensable d'exposer en détail les raisons qui justifient l'attitude de la délégation de l'Equateur.

M. CHANG (République de Corée) (traduit de l'anglais): J'ai eu le privilège, il y a quelques jours [494ème séance], d'exposer longuement les sentiments et l'opinion véritables de mon peuple et d'expliquer au Conseil quelle était la situation en Corée; je ne pense pas qu'il soit nécessaire de répéter aujourd'hui cette déclaration. Toutefois, avant que la question à l'examen ne fasse l'objet d'un vote, je voudrais dire un mot encore.

Je partage entièrement les idées principales auxquelles ont souscrit avec fermeté nombre de représentants ici présents et, notamment, le représentant de la Chine, qui a expliqué avec tant de précision et d'éloquence le sens réel des projets de résolution déposés respectivement par les Etats-Unis et l'URSS. Il a si complètement exposé la portée de ces projets de résolution que ses paroles semblaient sortir de la bouche d'un Coréen et je n'ai presque rien à y ajouter.

J'espère du fond du cœur que les membres du Conseil appuieront le projet de résolution des Etats-Unis, qui hâtera le dénouement du drame se déroulant actuellement dans mon pays et qui vise à établir rapidement en Corée une paix réelle et durable. J'espère aussi que les membres du Conseil s'opposeront fermement au projet de résolution de l'Union soviétique, qui n'a d'autre objet que d'asservir notre peuple à l'impérialisme communiste, que le monde entier combat au prix du sacrifice suprême.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe): Le Président voudrait-il faire observer au représentant de la clique de Syngman Rhee qu'il a été admis aux séances du Conseil de sécurité — bien qu'illégalement — uniquement pour faire des déclarations et non pour donner des avis sur les projets de résolution qui sont présentés par les membres du Conseil de sécurité. Personne ne lui demande son avis sur cette question; cet avis n'intéresse personne.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Il se peut que les opinions du représentant de la Corée n'intéressent

tive of the Soviet Union. They are, however, of great and profound interest to practically all the other representatives of the members of the Security Council, and of great significance to millions throughout the world. It is not a point of order, and I propose to ignore it.

Mr. CHANG (Republic of Korea): On behalf of my Government, I strongly protest against the name that the representative of the Soviet Union used in calling me "a representative of the Syngman Rhee clique". I do not represent a Syngman Rhee clique, because there is no such thing as a Syngman Rhee clique in my country. Dr. Syngman Rhee is the constitutionally elected president of the Republic of Korea, and there is no such thing as the Syngman Rhee clique and the Syngman Rhee representative.

The PRESIDENT: The incident is closed.

In my capacity as representative of the UNITED KINGDOM OF GREAT BRITAIN AND NORTHERN IRELAND, if the Council will allow me to say a few words in that capacity, I should say that, strange to say, the representative of the United Kingdom agrees with the President of the Security Council in believing that almost everything that could be said as regards all three draft resolutions now in front of the Council has been said, and that, subject perhaps to some new formulation of the Soviet Union draft resolution of 4 August [S/1668], part of which has already been decided by the Council [494th meeting], all that now remains in practice for the Council to do is to vote. In case there is any doubt on this point, I might perhaps add that the United Kingdom delegation will vote in favour of the United States draft resolution and against the others.

Speaking now as PRESIDENT, I suggest that the Council proceed at once to vote on the first draft resolution before it, namely, the draft resolution of the United States [S/1653].

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I agree with the President's view that the first two draft resolutions should be voted upon after the end of the debate. As to the third draft resolution [S/1679], this is an entirely independent question and the USSR delegation, which submitted that draft, reserves the right to explain its motives for submitting it. My delegation has not yet spoken on this matter. If I am allowed the time, I shall state the Soviet Union delegation's point of view either now or later, after the first two draft resolutions have been voted upon.

It was agreed at yesterday's meeting of the Security Council that we should discuss draft resolutions in the order of their submission. As there are no objections to taking a vote on the first two draft resolutions, we could proceed to do so. As regards the third draft resolution, the USSR delegation, as its author, intends to make a statement on the question and has the right,

pas le représentant de l'Union soviétique; elles présentent pourtant un profond intérêt pour presque tous les autres représentants des Etats membres du Conseil de sécurité et sont d'une grande importance pour des millions d'êtres humains dans le monde entier. Il ne s'agit pas ici d'une motion d'ordre et je propose que nous n'en tenions pas compte.

M. CHANG (République de Corée) (*traduit de l'anglais*): Au nom de mon Gouvernement, je proteste énergiquement contre la façon dont me désigne le représentant de l'Union soviétique lorsqu'il m'appelle "un représentant de la clique de Syngman Rhee". Je ne représente pas la clique de Syngman Rhee parce qu'il n'existe pas de clique de Syngman Rhee dans mon pays. M. Syngman Rhee est le Président constitutionnellement élu de la République de Corée, et il n'existe ni clique de Syngman Rhee ni représentant de Syngman Rhee.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): L'incident est clos.

En ma qualité de représentant du ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD — si le Conseil veut bien m'autoriser à dire quelques mots en cette qualité — je tiens à déclarer que, pour aussi étrange que cela puisse paraître, le représentant du Royaume-Uni et le Président du Conseil de sécurité s'accordent à penser que presque tout ce qui pouvait être dit au sujet des trois projets de résolution dont le Conseil est saisi a été dit et que, sous réserve peut-être d'une modification au projet de résolution que l'Union soviétique a présenté en date du 4 août [S/1668] et dont le sort a déjà été partiellement réglé par le Conseil [494ème séance], il ne reste, pratiquement, qu'à passer au vote. Au cas où il y aurait des doutes à cet égard, j'ajouterai que la délégation du Royaume-Uni votera en faveur du projet de résolution des Etats-Unis et contre les autres.

Prenant la parole maintenant en tant que PRÉSIDENT, je propose que le Conseil vote immédiatement sur le premier projet de résolution dont il est saisi, à savoir le projet de résolution des Etats-Unis [S/1653].

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Monsieur le Président, j'accepte votre conclusion selon laquelle les deux premiers projets de résolution devraient être mis aux voix dès la fin de la discussion. Pour ce qui est du troisième projet de résolution [S/1679], il porte sur une question distincte, et la délégation de l'URSS, qui l'a présenté, se réserve le droit d'expliquer les raisons pour lesquelles elle en a saisi le Conseil. En effet, elle n'a pas encore pris la parole à ce sujet. Si on m'accorde du temps, j'exposerai le point de vue de la délégation de l'Union soviétique, soit maintenant, soit plus tard, c'est-à-dire après que les deux premiers projets de résolution aient été mis aux voix.

Au cours de la séance d'hier, le Conseil est convenu d'examiner les projets de résolution dans l'ordre dans lequel ils lui ont été soumis. Puisque personne ne s'oppose à ce que nous passions au vote sur les deux premiers projets de résolution, nous pourrions procéder ainsi. Quant au troisième projet de résolution, la délégation de l'URSS a l'intention de faire une déclaration

under our rules of procedure, to explain the real meaning of the draft.

The PRESIDENT: I do not disagree with the representative of the Soviet Union. In fact, I think he is probably right. If the Security Council agrees to proceed to the vote now on the first draft resolution before it — that is to say, the United States draft — it will be perfectly in order for any member to make a statement explaining his vote on the other two draft resolutions before the vote is taken.

I understand from what the USSR representative has said that he wishes to make an explanatory statement in regard to the third draft resolution, that is to say, the one connected with bombing. There may, however, be other members who wish to make explanatory statements regarding their votes on the second draft resolution. What I would suggest, therefore, for the consideration of the Council, in view of the circumstances, is that we proceed now to vote on the first draft resolution, namely, that of the United States, and then perhaps consider whether it would not be advisable for us to adjourn. However, if the motion for adjournment is opposed, we can of course continue.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I think it would be advisable, if we are proceeding to the vote, to vote today on the United States draft resolution and on the first USSR draft resolution as the discussion has shown that most of the representatives have referred mainly to those two drafts.

In order, therefore, to complete the first stage of our work in the discussion of this question, we should vote on both the United States draft resolution and on the first USSR draft resolution, since we have already discussed them. As to the second draft — on the question of barbarous bombing — this should be discussed later.

The PRESIDENT: I shall then propose that we vote first of all on the first draft resolution, that submitted by the United States. I would then propose that we vote this evening in any case on the second draft. That second vote may have to be preceded by a statement explaining his vote by at least one member of the Council — not the Soviet Union representative but another member. At that stage, having taken a vote on the second draft resolution, it would be in order for the USSR representative, if he so desired, to move the adjournment and we could then see if the Council wished to adjourn or not. If it wished to adjourn, we should have to continue tomorrow and if it did not so wish we should have to go on now.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I do not intend to move an adjournment. That is for the Council to decide.

The PRESIDENT: We can now proceed to the vote on the draft resolution submitted by the United States, contained in document S/1653.

à son sujet, puisqu'elle en est l'auteur et que, en vertu du règlement intérieur, elle a le droit d'en expliquer la portée exacte.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je ne suis pas opposé à la suggestion du représentant de l'Union soviétique. En fait, je pense qu'il a probablement raison. Si le Conseil de sécurité accepte de mettre aux voix, dès maintenant, le premier projet de résolution dont il est saisi — c'est-à-dire le projet des Etats-Unis — chacun de ses membres sera en droit de faire une déclaration pour expliquer la manière dont il votera sur les deux autres projets de résolution avant qu'ils soient mis aux voix.

D'après ce qu'a dit le représentant de l'Union soviétique, je crois comprendre qu'il désire donner quelques explications au sujet du troisième projet de résolution, c'est-à-dire, celui qui a trait aux bombardements. Il se peut toutefois que d'autres membres désirent expliquer la manière dont ils voteront sur le deuxième projet de résolution. Serait-ce, je proposerai donc au Conseil que nous mettions maintenant aux voix le premier projet de résolution, à savoir celui des Etats-Unis, et qu'ensuite nous considérions s'il n'y aurait pas lieu de lever la séance. Il va sans dire, toutefois, que s'il est fait opposition à la motion d'ajournement, la séance continuera.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): J'estime que si nous passons maintenant au vote, il serait judicieux que nous nous prononcions tant sur le projet de résolution des Etats-Unis que sur le premier projet de résolution de l'URSS, car, comme l'ont montré nos débats, presque tous les représentants ont exposé leur point de vue quant au fond sur ces deux textes.

C'est pourquoi, afin de terminer la première étape de nos travaux sur cette question, il serait sage de voter tant sur le projet de résolution des Etats-Unis que sur le premier projet de résolution de l'URSS, étant donné que nous les avons étudiés tous les deux. Pour ce qui est du deuxième projet de résolution, celui qui vise les bombardements barbares, la question devra être examinée ultérieurement.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je propose donc de mettre d'abord aux voix le premier projet de résolution, celui des Etats-Unis. Je propose ensuite au Conseil de se prononcer ce soir, en tout cas, sur le deuxième projet. Ce deuxième vote sera peut-être précédé d'au moins une explication de vote — émanant non du représentant de l'Union soviétique, mais d'un autre membre du Conseil. A ce moment, le deuxième projet de résolution ayant été mis aux voix, le représentant de l'URSS pourra, s'il le désire, proposer de lever la séance et nous verrions alors si le Conseil accepte ou non cette proposition. Si le Conseil désire lever la séance, nous poursuivrons nos travaux demain, sinon nous devons continuer à siéger.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je n'ai nullement l'intention de présenter une motion de clôture. C'est au Conseil qu'il appartient de trancher cette question.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Nous pouvons maintenant mettre aux voix le projet de résolution soumis par les Etats-Unis, qui figure dans le document S/1653.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I should like to ask for the floor to make a brief statement on a matter raised by the representative of Ecuador.

The PRESIDENT: Is this one of the interventions of the representative of the Soviet Union which will be limited to one sentence?

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics): I have only a few quotations.

The PRESIDENT: In that case we shall hear only two quotations from the representative of the USSR.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): The Ecuadoran representative's speech contained two remarks bordering on slander about the Soviet Union and the Soviet people.

He alleged, in the first place, that the USSR was intolerant of the philosophical and political systems of other peoples and, in the second place, that it treated small countries and peoples with contempt. Although such remarks sound like gross slander, I do not propose, for the time being, to ascribe to the representative of Ecuador any slanderous intentions against my country and my people. I consider that his remarks are to be explained by a lack of adequate information concerning the facts resulting, first, from the great distance separating his country and mine and, secondly, from the fact that the Ecuadoran representative, like the Ecuadoran people, is obliged to live and work under the constant and deafening pressure of propaganda hostile to the Soviet Union, propaganda emanating from the United States through the medium of the notorious "Voice of America".

In view of this, I should like, for purposes of information, to make two quotations from statements by the President of the Council of Ministers of the USSR, Mr. J. V. Stalin, concerning the attitude of the Government and people of the Soviet Union towards the systems of other peoples, and concerning USSR policy towards small countries and peoples.

In an interview with a prominent member of the Republican Party of the United States, Harold Stassen, in the spring of 1947, Generalissimo Stalin made the following statement:

"... We should not engage in criticism of one another's systems. Every people adheres to the system it wishes and to which it can adhere. History will show which system is the best. We must respect the systems chosen and approved by the people. Whether or not the system of the United States of America is a good one is a matter for the American people. It is not essential to co-operation that the peoples concerned should have the same system. The system approved by the people must be respected. Co-operation is feasible only on that condition."

As regards the second question, Generalissimo Stalin made the following statement in April 1948 on the occasion of the signing of a treaty between the USSR and Finland:

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Je demande la parole pour donner quelques brefs éclaircissements sur une question soulevée par le représentant de l'Equateur.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): S'agit-il ici d'une des interventions du représentant de l'Union soviétique qui se limitent à une phrase?

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit de l'anglais*): Je n'ai que quelques citations à faire.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Dans ce cas, nous n'entendrons que deux citations du représentant de l'URSS.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): Dans l'intervention du représentant de l'Equateur se sont glissées deux observations qui frôlent la calomnie contre l'Union soviétique et son peuple.

Le représentant de l'Equateur a déclaré, tout d'abord, que l'URSS ne fait preuve d'aucune tolérance à l'égard des systèmes philosophiques et politiques des autres peuples et il a ajouté qu'elle méprisait les petits nations et les petits peuples. Des observations de cette nature ressemblent à de grossières calomnies mais, pour le moment du moins, je n'ai pas l'intention d'attribuer au représentant de l'Equateur des intentions calomnieuses à l'égard de mon pays et de mon peuple. Je pense que ses observations trouvent leur explication dans une connaissance insuffisante des faits et cela, tout d'abord, en raison des grandes distances qui séparent mon pays du sien et, en second lieu, parce que le représentant de l'Equateur, comme le peuple équatorien, doit vivre et travailler sous la pression constante et assourdissante d'une propagande hostile à l'Union soviétique diffusée des Etats-Unis par la fameuse "Voix de l'Amérique".

A ce propos, je voudrais citer, à titre de renseignements, deux extraits de déclarations faites par le Président du conseil des ministres de l'URSS, J. V. Staline, sur la question de l'attitude du Gouvernement et du peuple de l'Union soviétique à l'égard des régimes sous lesquels vivent les autres peuples, ainsi que sur la question de la politique suivie par l'URSS à l'égard des petites nations et des petits peuples.

Au cours d'un entretien qu'il a eu au printemps de 1947, avec Harold Stassen, un membre influent du parti républicain aux Etats-Unis, le maréchal Staline a déclaré:

"... Il ne faut pas se livrer à la critique de nos systèmes respectifs. Chaque peuple suit le système qu'il veut et peut suivre. L'histoire jugera lequel est le meilleur. Il faut respecter les systèmes que les peuples ont choisis et acceptés. C'est au peuple américain qu'il appartient de décider si celui qui prévaut aux Etats-Unis d'Amérique est bon ou mauvais. Pour que les peuples coopèrent, il n'est pas indispensable qu'ils aient des régimes identiques. Il faut respecter les systèmes que le peuple a choisis. Ce n'est qu'à cette condition que la coopération est possible."

En ce qui concerne la deuxième question, le maréchal Staline, à l'occasion de la signature d'un accord entre l'URSS et la Finlande, en avril 1948, a déclaré ce qui suit:

"Many people do not believe in the possibility of equality of rights between large and small nations. But we, the Soviet people, consider that such a relationship is possible and essential. Soviet people consider that every nation, whether large or small, has its own particular qualities, its own specific character, which belong to it alone and are not possessed by other nations. These characteristics represent the contribution which every nation makes to the general storehouse of world culture and serve to complete and enrich it. In this sense all nations, large and small, are in an identical position and every nation is as important as every other nation."

This is the attitude of the USSR Government towards the systems of other nations and peoples and towards small nations and peoples.

Mr. QUEVEDO (Ecuador): First of all, I wish to thank the representative of the Soviet Union for his clarification. Secondly, I should like to say that, when he reads the verbatim record of my speech in English, he will completely understand the scope of that speech. I have always said that we respect others' opinions, but we like to have our own opinions respected. My delegation strongly resents the fact that, whenever it casts a vote in accordance with instructions of its Government, it finds itself included in statements to the effect that countries backing certain resolutions are simply satellites, puppets or slaves.

I am very glad that Generalissimo Stalin has a deep respect for small countries' ideas and organizations.

I ardently hope that whenever my delegation casts a vote, the Soviet Union representative will respect that vote and believe that it is due to a sincere conviction.

We also believe that different systems of life may live together at peace. That is exactly why we are here: to ask that the small Korean nation — small in comparison with its neighbour — should be absolutely free to choose its own system of social and political life.

The PRESIDENT: History will indeed decide, whether Generalissimo Stalin is right as regards the USSR Government's attitude towards small nations, or rather the representative of Ecuador. However, the point, though important, is not immediately relevant, and I suggest that the Council should now proceed to vote on the United States draft resolution, S/1653, which was submitted on 31 July 1950.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: China, Cuba, Ecuador, Egypt, France, India, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Against: Union of Soviet Socialist Republics.

Abstaining: Yugoslavia.

"Nombreux sont ceux qui croient que les relations entre les grands et les petits pays ne peuvent pas être fondées sur le principe de l'égalité des droits. Mais nous, les peuples de l'URSS, nous estimons que des relations de cette nature peuvent et doivent exister. Les peuples de l'URSS estiment que chaque nation, qu'elle soit grande ou petite, possède des caractéristiques et des particularités qui lui sont propres, qui n'appartiennent qu'à elle et qu'aucune autre nation ne possède. Ces particularités sont la contribution que chaque nation verse au trésor commun de la culture mondiale, complétant et enrichissant ainsi cette culture. Dans ce sens, on peut dire que toutes les nations, grandes ou petites, se trouvent dans une situation identique et qu'elles ont toutes une importance égale."

Telle est l'attitude du Gouvernement de l'URSS à l'égard des systèmes philosophiques des autres nations et des autres peuples, et à l'égard des petites nations et des petits peuples.

M. QUEVEDO (Equateur) (*traduit de l'anglais*): Je tiens tout d'abord à remercier le représentant de l'Union soviétique pour les précisions qu'il a apportées. Je désire déclarer ensuite que, lorsqu'il lira le compte rendu de mon intervention dans le texte anglais, il comprendra parfaitement la portée de mes paroles. J'ai toujours dit que nous respectons l'opinion d'autrui, mais nous aimons voir nos propres opinions respectées. Ma délégation est vivement offensée du fait que, chaque fois qu'elle vote conformément aux instructions reçues de son gouvernement, elle se trouve visée par des déclarations selon lesquelles les pays qui appuient certaines résolutions ne sont que des satellites, des fantoches ou des esclaves.

Je suis très heureux d'apprendre que le maréchal Staline éprouve un profond respect pour les idées et les organisations des petits pays.

J'espère de tout cœur que chaque fois que ma délégation votera, le représentant de l'Union soviétique respectera ce vote et voudra bien croire qu'il procède d'une conviction sincère.

Nous sommes nous aussi convaincus que des systèmes de vie différents peuvent coexister pacifiquement et c'est exactement la raison pour laquelle nous sommes ici réunis: pour demander que la petite nation coréenne — petite, comparée à ses voisins — soit absolument libre de choisir le régime social et politique qui lui convient.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): L'histoire montrera bien si c'est le maréchal Staline qui a raison en ce qui concerne l'attitude du Gouvernement de l'Union soviétique à l'égard des petites nations ou si c'est le représentant de l'Equateur. Mais cette question, bien qu'importante, ne se rapporte pas directement au sujet de la discussion. Je propose maintenant de mettre aux voix le projet de résolution figurant au document S/1653 soumis le 31 juillet 1950 par les Etats-Unis.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Chine, Cuba, Equateur, Egypte, France, Inde, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

Vote contre: Union des Républiques socialistes soviétiques.

S'abstient: la Yougoslavie.

The result of the vote was 9 in favour, one against and one abstention.

The draft resolution was not adopted, the vote against being that of a permanent member of the Council.

The PRESIDENT: Unless any member would like to explain his vote on the second draft resolution before the Council, document S/1668, submitted by the USSR on 4 August 1950, entitled "Peaceful settlement of the Korean question", I propose to put it to the vote.

However, if it is put to the vote in its present form, the Council must apply the same procedure it adopted when a similar draft resolution [S/1751] regarding the representation of the Korean people was presented to it by the Soviet Union representative. In other words, if this draft resolution is rejected, it must be on the understanding that nothing in its rejection prejudices the right of the representative of the Korean Republic to be present at this table during the discussion of item 2 on our present agenda.

Alternatively, it would be possible, of course, to amend the draft resolution by simply omitting the words "and also to hear representatives of the Korean people". Those words might be omitted on the ground that a decision on that point has already been taken by the Council [494th meeting]. It is really for the representative of the Soviet Union to say.

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): The USSR delegation has already stated its point of view at our last meeting during the discussion of a similar question, and it maintains that view, considering that the decision of 25 June to invite only a representative of South Korea was adopted illegally.

As regards the draft resolution under discussion, the USSR delegation insists on its being voted upon in the form of words in which it was submitted by the delegation of the Soviet Union.

The PRESIDENT: It is my understanding that it is the wish of the Soviet Union delegation to have this draft resolution voted on in the form in which it is now before the Council. That being so, I would propose to put it to the vote on the assumption that my ruling which was made in respect of the USSR draft resolution, the text of which is document S/1751, of 1 September, applies equally to the present draft resolution.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): Had the representative of the Soviet Union accepted the suggestion of the President, I should not have spoken before we proceeded to the vote on this draft resolution. However, now that he has not accepted the suggestion of the President, I find myself meeting the same difficulties as at previous meetings in connexion with the expression "and also to hear representatives of the Korean people". I hope that the representative of the USSR will agree that we vote paragraph by paragraph on his draft resolution and that this part be voted upon separately. In any case, I shall endeavour not to cause more complexities and delay in the work of the Council, but I want it to be very clearly understood that I am

Il y a 9 voix pour, une voix contre et une abstention.

La voix contre étant celle d'un membre permanent du Conseil, le projet de résolution n'est pas adopté.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Si aucun des membres ne désire expliquer la manière dont il votera sur le deuxième projet de résolution, document S/1668, présenté au Conseil par l'URSS le 4 août 1950 et intitulé "Règlement pacifique de la question coréenne", je propose de mettre aux voix ce projet de résolution.

Toutefois, si ce projet de résolution est mis aux voix sous sa forme actuelle, le Conseil doit appliquer la procédure qu'il a adoptée lorsqu'il s'est trouvé saisi d'un projet de résolution analogue [S/1751] du représentant de l'Union soviétique concernant la représentation du peuple coréen. En d'autres termes, si ce projet de résolution est repoussé, il doit être bien entendu que ce rejet ne préjuge en rien le droit qu'a le représentant de la République de Corée d'être présent au Conseil pendant la discussion du point 2 de notre ordre du jour actuel.

D'autre part, il serait possible, naturellement, de modifier le projet de résolution en supprimant simplement les mots "et d'entendre également des représentants du peuple coréen". Ces mots pourraient être supprimés parce que le Conseil a déjà pris une décision à cet égard [494ème séance]. C'est au représentant de l'Union soviétique qu'il appartient de se prononcer.

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe): A la séance précédente, la délégation de l'Union soviétique a déjà fait connaître ses vues au cours de l'examen d'une question analogue; elle maintient son point de vue et estime que la décision du 25 juin relative à l'invitation du seul représentant de la Corée du Sud a été prise d'une façon illégale.

Pour ce qui est du projet de résolution qui nous occupe, la délégation de l'Union soviétique insiste pour qu'il soit mis aux voix tel qu'il a été présenté par elle-même.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Si j'ai bien compris, la délégation de l'Union soviétique désire que ce projet de résolution soit mis aux voix dans la forme sous laquelle le Conseil en est saisi actuellement. Dans ces conditions, je proposerais de le mettre aux voix, étant entendu que ma décision relative au projet de résolution de l'URSS dont le texte est reproduit dans le document S/1751, du 1er septembre, vaut également pour le projet de résolution qui nous occupe actuellement.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (traduit de l'anglais): Si le représentant de l'Union soviétique avait accepté la proposition du Président, je n'aurais pas pris la parole avant que ce projet de résolution ne soit mis aux voix. Toutefois, étant donné qu'il n'a pas accepté la proposition du Président, je me trouve devant les mêmes difficultés qu'au cours des séances précédentes en ce qui concerne les termes "et d'entendre également des représentants du peuple coréen". J'espère que le représentant de l'Union soviétique acceptera la division de son projet de résolution et que cette partie sera mise aux voix séparément. Je m'efforcerai, en tout état de cause, de ne pas créer plus de difficultés et de ne pas retarder les travaux du Conseil, mais je veux que l'on

still meeting the same difficulties as before in connexion with this part of the draft resolution now before us.

The PRESIDENT: I quite see the difficulty of the representative of Egypt because he did not, as I think, altogether approve of our action last time in, so to speak, solving this difficulty by means of a presidential ruling. Nevertheless, it was so solved, and in this particular instance all I can say is that if the vote is taken in this particular phraseology, I should maintain that it is on the same assumption as the one on which the vote was taken on the previous draft resolution, to which I have referred.

Do I understand rightly that the Egyptian representative wishes the vote to be taken ... two parts?

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): My preference is that we divide the voting and vote on the other parts separately from that part connected with the representation of the people of Korea, as it is put in this draft resolution.

May I add that we have to have the agreement of the representative of the Soviet Union on this, or at least a lack of opposition on his part.

The PRESIDENT: Would the USSR representative object to the vote being taken in two parts?

Mr. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics) (*translated from Russian*): I assume that the difficulties with which the Egyptian representative is faced could be overcome by a reservation which he could make during the voting. The usual procedure is as follows: representatives vote for or against, or they abstain, or they do not vote at all; they reserve their position regarding the parts of the draft resolution to which they are opposed either before or after the vote.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): I am very glad to be able to oblige the representative of the Soviet Union. He asked whether I had any reservations to make. I should like to say that as regards the part of the USSR draft resolution which reads "and also to hear representatives of the Korean people", I want it to be put into the record that my abstention in the vote should be taken as a non-participation in the vote. This would be in accordance with my previous decision in this connexion, for which I have already explained my motives.

The PRESIDENT: The explanation of the attitude of the representative of Egypt being on the record, would he now agree that we could vote on the Soviet Union draft resolution as a whole?

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): Yes.

The PRESIDENT: In that case we can now proceed to vote on the USSR draft resolution, contained in document S/1668, entitled "Peaceful settlement of the Korean question", on the same assumption we made

comprene bien que je me trouve devant les mêmes difficultés qu'auparavant en ce qui concerne cette partie du projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Je comprends bien les difficultés qu'éprouve le représentant de l'Égypte du fait qu'il n'a pas approuvé, me semble-t-il, la décision que nous avons prise récemment de résoudre, pour ainsi dire, la difficulté par une décision présidentielle. Cependant, c'est ainsi que la difficulté a été résolue, et tout ce que je puis dire maintenant, c'est que si nous votons sur le texte tel qu'il est rédigé, je demanderai que la réserve soit la même que celle qui a été formulée lors du vote sur le projet de résolution antérieur que j'ai mentionné.

Ai-je bien compris? Le représentant de l'Égypte demande-t-il la division?

Mahmoud FAWZI Bey (Égypte) (*traduit de l'anglais*): Je préfère la division et je préfère que nous votions séparément sur la partie qui a trait à la représentation du peuple coréen comme il est dit dans ce projet de résolution.

Permettez-moi d'ajouter qu'il nous faut le consentement du représentant de l'Union soviétique sur ce point, ou que du moins nous devons nous assurer qu'il ne s'y oppose pas.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Le représentant de l'Union soviétique serait-il opposé à la division?

M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*): J'estime que les difficultés que rencontre le représentant de l'Égypte pourraient être résolues au moyen d'une réserve que ce représentant pourrait formuler au cours du vote. La procédure généralement admise est en effet la suivante: les représentants votent pour ou contre, ou bien ils s'abstiennent ou ne prennent pas part au vote, en formulant avant ou après le vote des réserves sur les parties du projet de résolution qu'ils ne sont pas en mesure d'appuyer.

Mahmoud FAWZI Bey (Égypte) (*traduit de l'anglais*): Je suis très heureux de pouvoir faire plaisir au représentant de l'Union soviétique. Il a demandé si j'avais des réserves à formuler. Je dois dire qu'en ce qui concerne la partie du projet de résolution de l'URSS qui porte "et d'entendre également des représentants du peuple coréen", mon abstention doit être considérée comme une non-participation au vote; et je tiens à ce qu'il en soit pris acte. Cette décision est conforme à celle que j'ai prise précédemment à ce même sujet, et dont j'ai déjà expliqué les motifs.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Les explications fournies par le représentant de l'Égypte concernant son attitude étant maintenant enregistrées, le représentant de l'Égypte accepte-t-il que nous mettions aux voix l'ensemble du projet de résolution de l'Union soviétique?

Mahmoud FAWZI Bey (Égypte) (*traduit de l'anglais*): Oui, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Dans ce cas, nous pouvons mettre aux voix le projet de résolution de l'URSS, qui figure dans le document S/1668, et intitulé "Règlement pacifique de la question coréenne",

when we voted on the Soviet Union draft resolution contained in document S/1751.

A vote was taken by a show of hands, as follows:

In favour: Union of Soviet Socialist Republics.

Against: China, Cuba, Ecuador, France, India, Norway, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

Abstaining: Egypt, Yugoslavia.

The draft resolution was rejected by 8 votes to one, with 2 abstentions.

Mr. AUSTIN (United States of America): Unless there is something pressing which I do not know about, I should like to move that the Council adjourn until 11 a.m. tomorrow, 7 September.

The PRESIDENT: The suggestion has been made that the Council should adjourn until 11 a.m. tomorrow. I take it that if the Council meets tomorrow at 11 a.m., it could also meet at 3 p.m.

Mr. AUSTIN (United States of America): Yes, I understand that. It is for the purpose of gaining time and performing our work that I have asked to have the adjournment until tomorrow morning instead of the afternoon.

The PRESIDENT: If there is no objection on the part of any member of the Security Council, we shall adjourn the meeting until 11 a.m. tomorrow, 7 September, on the assumption that there will be a further meeting at 3 p.m.

The meeting rose at 6.30 p.m.

sous les mêmes réserves que celles que nous avons formulées au moment où fut mis aux voix le projet de résolution de l'Union soviétique, distribué sous la cote S/1751.

Il est procédé au vote à main levée.

Vote pour: Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre: Chine, Cuba, Equateur, France, Inde, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent: Egypte, Yougoslavie.

Par 8 voix contre une, avec 2 abstentions, le projet de résolution est rejeté.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): A moins qu'il n'y ait une raison urgente que j'ignore, je proposerai au Conseil de renvoyer ses travaux à demain matin, 7 septembre, 11 heures.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Il a été proposé au Conseil de lever la séance et de se réunir demain à 11 heures. Je pense que si le Conseil se réunit demain à 11 heures, il pourra également se réunir à 15 heures.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Oui, c'est ainsi que je l'entends. C'est pour gagner du temps et accomplir notre tâche que j'ai demandé que la prochaine séance ait lieu demain matin, au lieu de demain après-midi.

Le PRÉSIDENT (*traduit de l'anglais*): Si aucun membre du Conseil ne formule d'objection, nous leverons la séance et nous nous réunirons demain à 11 heures, étant entendu qu'une autre séance aura lieu à 15 heures.

La séance est levée à 18 h. 30.